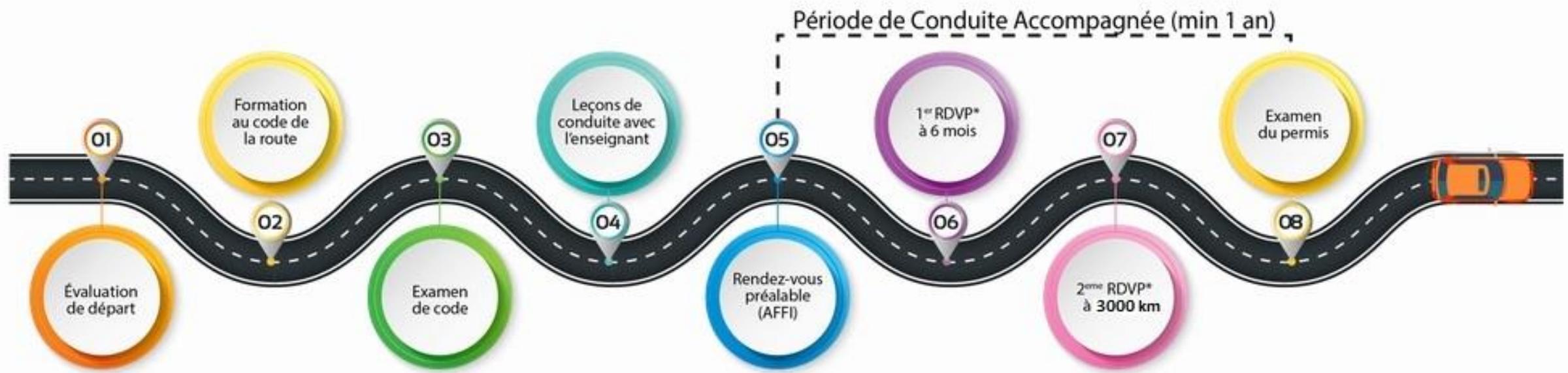


La Conduite Accompagnée



Apprentissage Anticipé de la Conduite

Les pré-requis

- Avoir *minimum 15 ans*
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

Le public visé

- *Tous publics*

La durée de la formation

- *20 heures (minimum légal obligatoire)*
- *13 heures (minimum légal obligatoire) en boîte automatique*

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- être titulaire de la catégorie B du permis de conduite (permis véhicule léger) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
 - avoir obtenu l'accord de son assureur ;
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.
- Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

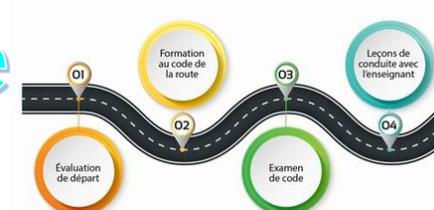
Les Avantages de la conduite accompagnée

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la durée de la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite mais uniquement sur le territoire national et en respectant les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire dès la première présentation ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Apprentissage Anticipé de la Conduite

la formation initiale



Une **évaluation initiale** est réalisée avant la formation.

Elle est basée sur la réalisation d'exercices afin d'évaluer les facultés cognitives nécessaires à l'apprentissage de la conduite.

L'évaluation de départ permet à l'élève d'avoir une estimation du nombre d'heures de cours de conduite dont il aura besoin pour atteindre le niveau requis pour partir en conduite accompagnée avec les accompagnateurs.

Une formation théorique :

- elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.
- Cette préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) pourra être suivie à l'auto-école avec un support media ou avec un enseignant ou via Internet.
- Les cours de code seront dispensés, dans nos locaux, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Une formation pratique

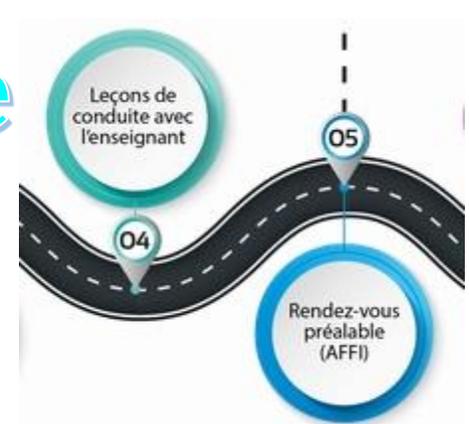
comprenant mise en situation et théorie de la conduite où chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi,
- le comment,
- les risques,
- les influences,
- les pressions et
- l'auto-évaluation.

Le REMC est nouveau programme mis en place pour aider les conducteurs débutants à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

La Conduite Accompagnée

LAFFI



Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

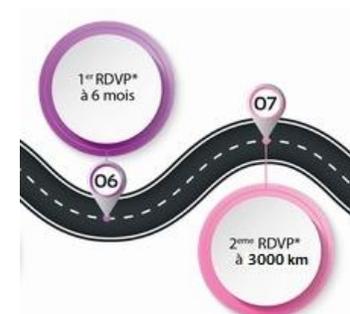
- avoir réussi l'examen du **code de la route** ;
- avoir suivi une **formation pratique de 20 heures minimum** avec un enseignant de l'école de conduite ;
- avoir bénéficié d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

Cette période débute par un rendez-vous préalable

Le rendez-vous préalable

- Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur.
- L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.
- Il établit l'**attestation de fin de formation initiale** qui doit impérativement être remise à l'assureur.

La Conduite Accompagnée



La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période

- d'une durée d'**au moins un an**
- **au cours de laquelle l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 kms au minimum**
- et est ponctuée par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

- **Le 1er rendez-vous pédagogique** a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.
- **Le 2e rendez-vous pédagogique** a lieu après 3 000 km parcourus.

- Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves et leurs accompagnateurs sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière.
- Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.
- **La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire lors des rendez-vous pédagogiques.**

La Conduite Accompagnée

À savoir

- Toutes les règles du code de la route doivent être respectées par vous comme par votre accompagnateur.
- Vous pouvez passer l'examen du permis de conduire à partir de 17 ans, mais vous n'aurez le droit de conduire seul qu'à partir de 18 ans.
- Vous devez apposer un disque  à l'arrière du véhicule.

Attention :

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;
- vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.
- En conduite accompagnée, ayez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. *Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.*

PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

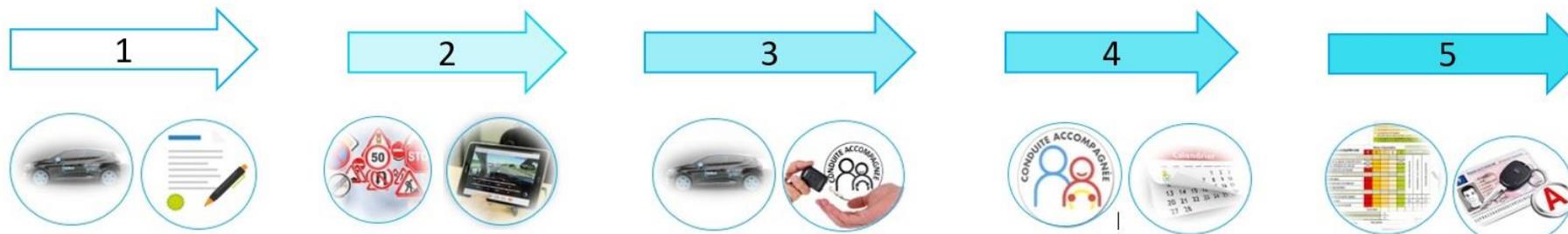
Conduite accompagnée

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Type de permis **B** **B (EA)**



Évaluation de départ

Inscription

- En véhicule

Formation théorique

Examen théorique

- ... cours de code minimum à suivre
- ... tests de code minimum à faire

Chez l'opérateur agréé de votre choix

- Dekra
- La Poste
- Objectif Code

Formation pratique

Rendez-vous pédagogique préalable

- ... heures environ à effectuer

- 2 heures avec au moins 1 accompagnateur

- Conduite accompagnée
- Conduite supervisée

Rendez-vous pédagogique

Examen blanc

Examen du permis de conduire

- N° 1
- N° 2

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique concernant l'entraînement à l'examen (tests 40 questions) peut être suivie à votre rythme, soit :

- > dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- > via Internet (code en ligne)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :

- > en ville
- > en rase campagne
- > sur autoroute
- > par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)
- > de nuit

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés.

Ces cours sont dispensés en présentiel par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

- Arrêt et stationnement
- Croisements et dépassements
- Réglementation générale du permis de conduire, documents
- écoconduite & environnement
- Priorités
- Règles de circulation
- La signalisation

- La visibilité
- La prise de conscience des risques, défaut de port de la ceinture de sécurité
- Le respect des autres usagers –Le partage de l'espace public
- Vitesse, distances de sécurité, tunnels
- Alcool et stupéfiants, distracteurs